

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA LAGUNE LACROIX

La Commune de Rémire Montjoly disposait d'un équipement collectif de traitement des eaux usées : la lagune de Morne Coco, qui assure l'assainissement du secteur Nord de la Commune (Ames Claires, Grenadilles, Parc Lindor).

Lors de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la Communauté de Communes, devenu depuis Communauté d'Agglomération du centre Littoral, était apparu une volonté de créer un ouvrage pour la partie Sud de la commune, au départ essentiellement autour du bourg de Rémire.

Le développement urbain de la commune a progressivement étendu ce périmètre à la route d'Attila Cabassou et à l'écoquartier.

Le projet d'ouvrage de traitement dans le secteur du canal Lacroix s'est naturellement imposé car situé au carrefour des zones de développement urbain.



Localisation des zones desservies par le pôle d'assainissement Lacroix

L'ouvrage est destiné à assainir de manière collective ;

1. Des secteurs urbanisés, essentiellement constitués de logements individuels ou de petits collectifs.
2. Des secteurs en voie d'urbanisation à caractère plus dense.

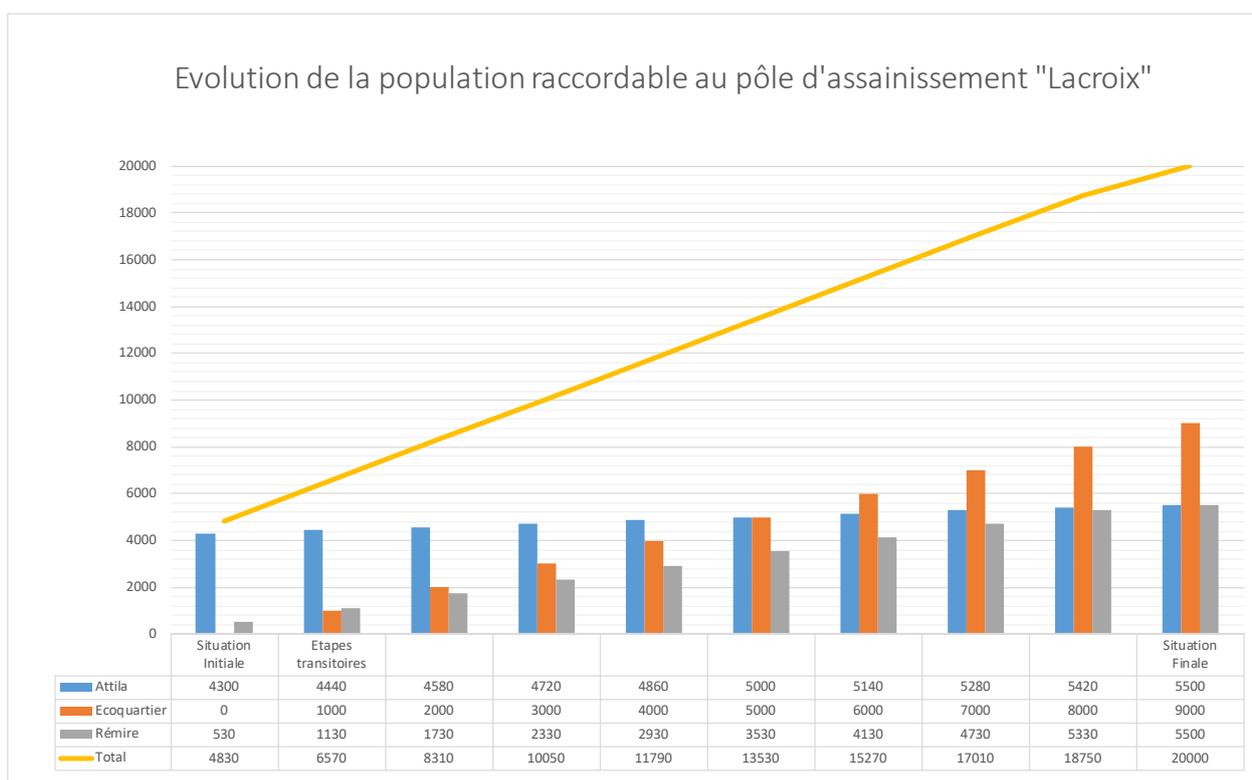
Les études préliminaires ont débuté en 2009, puis se sont concrétisées dans les années 2010 à 2013 par l'élaboration du projet de construction et l'obtention des autorisations administratives au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'arrêté préfectoral d'autorisation a été pris le 6 juillet 2015 suite à l'analyse du dossier technique et à l'avis favorable du CODERST.

Les besoins en capacité d'assainissement ont été évalués sur la base :

- Des données INSEE sur le nombre de logements existants dans la zone et de leur taux d'occupation.
- Des données d'évolution démographiques.
- Des possibilités d'urbanisation résiduelles (dents creuses, densification en conformité avec le PLU)
- Des programmes immobiliers en cours (écoquartier) ou possible (secteurs naturels dont l'urbanisation est possible).

L'ouvrage à une capacité de 20 000 Equivalent Habitant (soit la pollution générée par 20 000 personnes).



Parmi les techniques d'assainissement des eaux usées produites par l'homme, nous comptons des ouvrages intensifs (station d'épuration de Cayenne – Leblond) ou des ouvrages extensifs (Lagunes Naturelles de Morne Coco).

Si les ouvrages intensifs sont peu gourmands en foncier, leur coût de construction et d'entretien sont élevés. Les ouvrages naturels extensifs sont beaucoup plus gourmands en surface pour des coûts d'entretien plus faibles.

La technique utilisée sur le pôle lacroix est située à la confluence de ces deux types d'assainissement :

L'assainissement suit des processus naturels : les microorganismes naturellement présents dans les eaux dégradent la matière organique (la pollution) en consommant l'oxygène produit naturellement par les algues.

Néanmoins, la profondeur des bassins rend nécessaire un mélange de la masse d'eau qui est réalisé à l'aide de dispositifs mécaniques (turbines rapides et turbines déprimogènes)

Cela permet pour une surface réduite, et un coût d'exploitation raisonnable, d'assurer le traitement des eaux usées de 20 000 personnes et ainsi de préserver l'environnement.



La construction de l'ouvrage a débuté en septembre 2016 après consultation d'entreprises (marché public alloti), sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études techniques SECOTEM.

Lot N°1 – Terrassement – Groupement d'entreprises STRG / SNTPG

Lot N°2 – Equipements – Groupement d'entreprises COGIT / CEGELEC / GETELEC

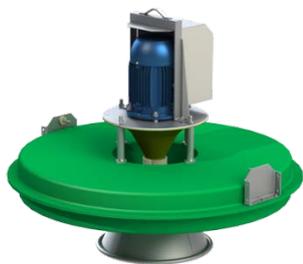
Lot N°3 – Postes et réseaux de refoulement – Entreprise RSG

Lot N° 4 – Clôtures et espaces verts – Entreprise Amazonie Paysage et la pépinière Agroforestière de la Comté

L'ouvrage est constitué de 3 bassins.

- Le premier d'une surface de 1,34 ha et d'un volume de 35 000 m³ est équipé de 6 turbines rapides et de 2 turbines déprimogènes. Il assurera principalement le traitement de la pollution de la première phase de mise en service jusqu'à 10 000 équivalents habitants.
- Le second d'une surface de 8 000 m² et d'un volume de 21 000 m³ est équipé de 2 turbines déprimogènes et sera équipé lorsque nécessaires de 4 turbines rapides. Il assurera le traitement de la pollution de la seconde phase de mise en service en complément du premier bassin jusqu'à 20 000 équivalents habitants.
- Le dernier bassin est un bassin de finition et de stabilisation, il présente une hauteur d'eau de 1,5 m pour une surface de 3 300 m².

Ces bassins ont été réalisés sans apport de matériaux, par la technique de déblai d'une butte existante et mise en remblai. Afin de stabiliser la digue réalisée en milieu marécageux, des drains verticaux ont été réalisés.



Turbine rapide

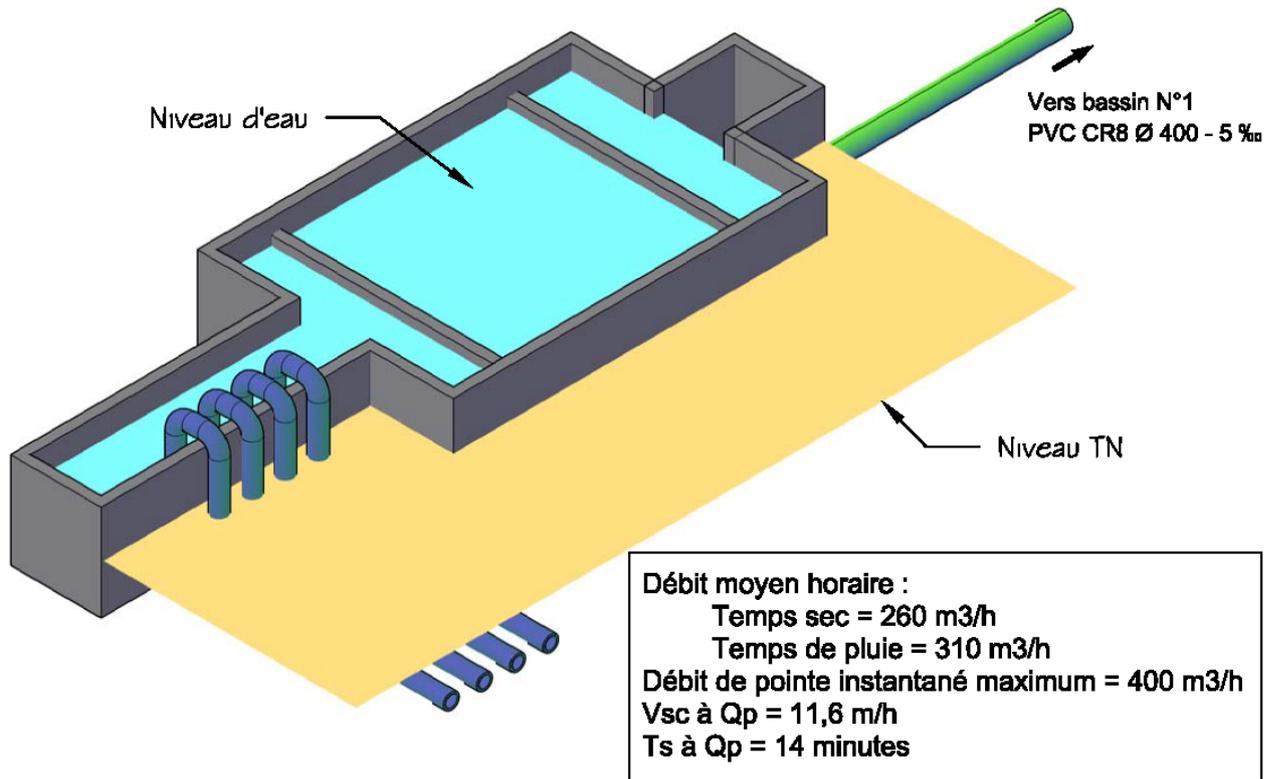


Turbine déprimogène

A l'entrée une chambre de vanne permet la comptabilisation des volumes d'eau en provenance de chacun des quartiers ainsi que l'orientation vers les différents bassins à des fins de maintenance.

Les eaux sont conduites dans un ouvrage de prétraitement dans lequel les sables, les graisses et les flottants seront interceptés puis dans les bassins.

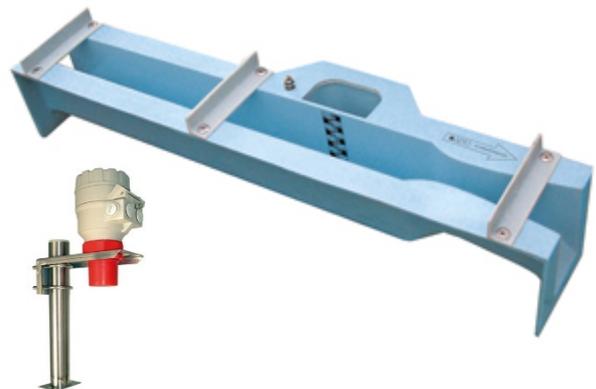
Perspective 1



Après traitement, les volume rejetés au milieu naturel sont comptabilisés.

Débitmètre électromagnétique pour chacune des lignes de refoulement en entrée

Canal à contraction latéral type venturi, équipé d'une sonde de niveau à ultrasons en sortie avant rejet au milieu naturel.



Des prélèvements d'échantillons conformément à la réglementation seront régulièrement réalisés à l'aide de deux automates réfrigérés en entrée et en sortie d'ouvrage.



L'autorité environnementale pourra ainsi vérifier la conformité du traitement.

L'ensemble de l'ouvrage est clôturé, et les pistes d'accès sont engravées.



L'ouvrage à conduit à la destruction de 3 hectares de forêt secondaire et de 2,5 hectares de zone humide et notamment de 500 m de ripisylve : la mesure compensatoire proposée à conduit à la plantation de plus de 500 arbres pour reconstruire cette ripisylve avec des plans issus de pépinières ou de prélèvements de jeunes sujets avant déboisement.

- *Euterpe oleracea*
- *Montrichardia arborescens*
- *Virola surinamensis*
- *Caryocar microcarpum*
- *Pterocarpus officinalis...*



Rémire Montjoly, le 22 septembre 2020